

Viticulture

PACA

n°8
06 mai 2025



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Référent filière & rédacteur

Florine THEVENOT

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
florine.thevenot@vaucluse.chambagri.fr

Directeur de publication

Georgia LAMBERTIN

Présidente de la chambre régionale
d'Agriculture Provence-Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
bsv@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service régional de l'Alimentation
PACA

132 boulevard de Paris
13000 Marseille



AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Phénologie

Grenache : proche de 2024

Maladie

Oïdium: peu d'évolution

Mildiou: de nouveaux foyers primaires et des repiquages observés

Black rot: symptômes sur feuilles et inflorescences observés

Flavescence dorée : premières larves observées

Ravageurs

Vers de la grappe : Premiers glomérules observés

Réglementaire

Note technique nationale sur les résistances de la vigne

Note nationale abeille

Liste Produits de Biocontrôle

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo 

Notes nationales

Biodiversité

Les auxiliaires de la vigne

A surveiller

Scarabée japonais



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA



Stade H :
10-13 FE*
Boutons floraux
séparés



Stade G :
7-8 FE*
Boutons floraux
agglomérés



Stade F :
5-6 FE*

*FE: Feuilles étalées
Photos CA84

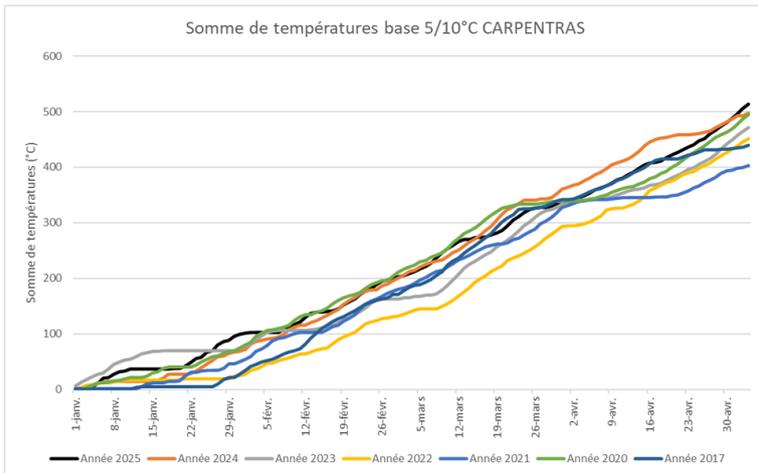
Grenache

Secteur 0	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV	Secteur V
Stade 7-8 FE à 12-14 FE	Stade 6-7 FE à 10-12 FE	Stade 5-6 FE à 10-11 FE	Stade 4-5 FE à 8- 9 FE	Stade 3-4 FE à 7-8 FE	Stade 2-3 FE à 5-6 FE
11-13 FE majoritaire	9-11 FE majoritaire	7-9 FE majoritaire	6-8 FE majoritaire	4-6 FE majoritaire	3-5 FE majoritaire

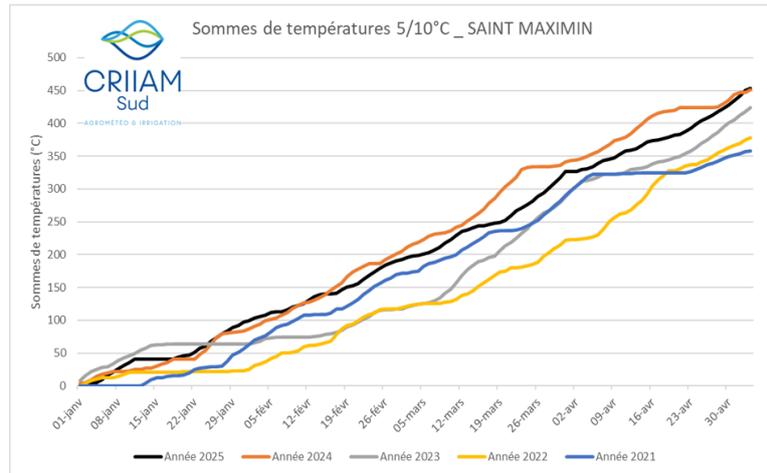
Carte de précocité

Les observations sur le terrain et la somme des températures base 5/10°C du 1^{er} janvier au 05 mai indique que, au 06 mai, l'année 2025 est proche de 2024, année précoce.

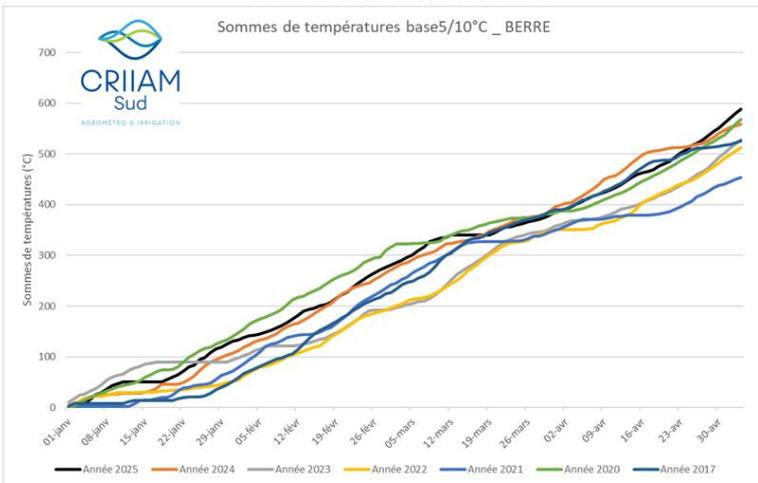
VAUCLUSE



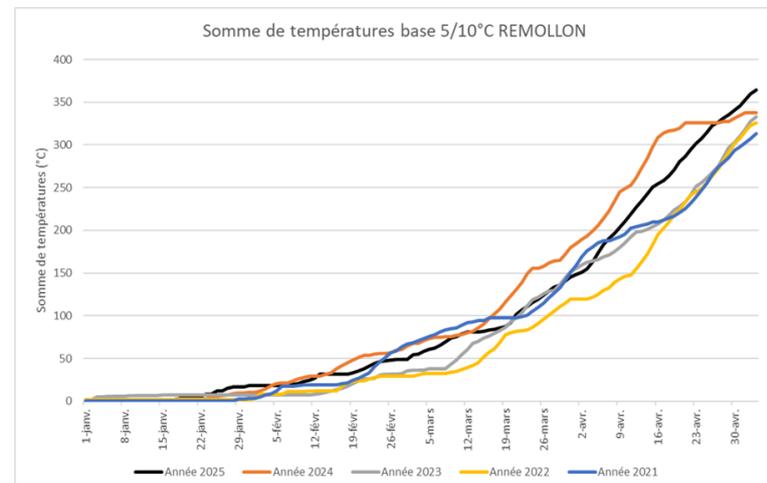
VAR



BOUCHES DU RHONE



HAUTES ALPES



Les courbes sont réalisées avec les sommes de températures base 5°C à partir du 1^{er} janvier puis avec des températures 10°C au-delà de 321°C (seuil débourrement grenache). Ce calcul est issu des travaux de Iñaki Garcia de Cortazar (INRAe, Avignon) pour modéliser les stades phénologiques de la vigne.

OÏDIUM

Biologie: [Cf bulletin n°6](#)

Drapeaux sur Carignan



Photos CA84

Oïdium sur feuilles



Photos CA83

Observations

Quelques repiquages observés sur parcelles sensibles (Carignan). Peu d'évolution par rapport à la semaine dernière.

[Parcelles natures](#) : sur 20 parcelles observées, aucune parcelle n'a de symptôme sur feuille

Estimation du risque

Cépages à drapeaux ayant atteint le stade 2-4 feuilles et cépages sensibles à 5-6 feuilles + secteurs avec parcelles ayant atteint le stade 10 feuilles étalées majoritairement



Si le stade est atteint et/ou présence de drapeaux



Autre cas



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre, bicarbonate de potassium...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

Mesures prophylactiques :

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » hors AOP.
- Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage. L'oïdium est sensible aux UV.



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides oïdium ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

MILDIOU

Biologie

Le mildiou est une maladie due au champignon *Plasmopara viticola*. Sa conservation hivernale se réalise sous forme d'œufs (oospores) présents essentiellement dans les feuilles mortes. La qualité de conservation des oospores dépend de la pluie et des températures : plus l'hiver est doux et humide, plus le potentiel d'attaque est élevé au printemps.

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures. Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

Tache de mildiou sur feuille



Photos CA84

Territoire Sud Drôme/Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les pluies du 29 avril et du 03 au 05 mai ont été favorables à des contaminations fortes à très fortes selon les secteurs (modèle Milstop). Les symptômes devraient être visibles à partir du 07 mai.

Observations

En tous secteurs, de nouveaux foyers primaires ont été observés sur feuilles et sur inflorescences ainsi que de rares repiquages.

Parcelles natures : sur 10 parcelles observées, 4 parcelles ont des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque



En cas de pluie



MILDIOU

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire

Analyse du risque

Les pluies du 29 avril et du 03 au 05 mai ont été favorables à des contaminations fortes à très fortes selon les secteurs (modèle Milstop). Les symptômes devraient être visibles à partir du 09 mai.

Observations

En tous secteurs dans les Bouches du Rhône, de nouveaux foyers primaires ont été observés sur feuilles ainsi que des repiquages.

A ce jour, pas de foyer primaire observé dans le Sud Luberon.

Parcelles natures : sur 7 parcelles observées, 1 parcelle a des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque

Secteurs Bouches du Rhône/Ste Victoire



En cas de pluie



Secteurs Sud Luberon en l'absence de foyers primaires



En cas de pluie



Territoire Hautes Alpes

Analyse du risque

Les pluies du 04-05 mai ont été favorables à des contaminations moyennes (modèle Milstop). Les symptômes devraient être visibles à partir du 20 mai.

Rappel: Les pluies du 23 et du 26-27 avril ont été favorables à une contamination (modèle Milstop). Le modèle indique une contamination forte pour une sortie de foyers primaires visibles à partir du 10 mai.

Observations

A ce jour, pas de foyer primaire observé.



Rechercher les foyers primaires issus de ces contaminations.

Comment valider un foyer primaire ?

Mettre la feuille suspecte dans un sac plastique, avec un coton imbibé d'eau. Après quelques heures (une nuit à 20 °C), les fructifications blanches caractéristiques sur la face inférieure confirmeront qu'il s'agit bien de symptômes de mildiou.

Estimation du risque



En l'absence de pluie et de foyers primaires



MILDIOU

Territoire Provence

Analyse du risque

Les pluies localisées du 04-05 mai ont pu être favorables à une contamination faible selon les secteurs (modèle Milstop). Les symptômes devraient être visibles à partir du 13 mai.

Observations

De nouveaux symptômes ont été observés sur feuilles, inflorescences et rameaux.

Parcelles natures : sur 3 parcelles observées, aucune parcelle n'a de symptôme sur feuille.

Estimation du risque

Secteurs précoces et médians



En cas de pluie



Secteurs tardifs en l'absence de foyers primaires



En cas de pluie



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

BLACK-ROT

Biologie

Le Black-rot est une maladie provoquée par un champignon : *guignardia bidwellii*. Il hiverne sous forme de périthèces sur les organes touchés par la maladie. Au printemps, ces périthèces libèrent des ascospores suite à une pluie. Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2-3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. Après une période d'incubation d'une vingtaine de jours, des taches apparaissent sur le feuillage. Ces taches sont plus ou moins régulières, d'environ 5 mm de diamètre. De couleur café au lait, virant au « brun feuille desséchées », elles sont bordées d'un liseré violacé. Elles se couvrent ensuite de pycnides.



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)



pycnides

Tache de black-rot avec des pycnides (Source : INRAE)

Les pycnides assurent les contaminations secondaires sur feuilles et jeunes grappes. Sur les baies de l'année, on observe d'abord une petite tache circulaire, de couleur « café au lait » au contour net, qui progresse rapidement et envahit en 2 ou 3 jours la totalité du grain. La baie altérée prend une teinte marron clair, elle se flétrit et finit par se dessécher. Sa peau devient alors noire avec des reflets bleuâtres et se couvre de pycnides. Ces baies momifiées restent fortement attachées à la rafle et constituent une source d'inoculum pour l'année suivante.

La sensibilité maximale des grappes se situe entre le stade nouaison et le stade début fermeture de la grappe. Elle diminue ensuite jusqu'au stade début véraison.

Analyse du risque

Les pluies du 04-05 mai ont occasionné des contaminations. Les symptômes pourraient être visibles autour du 21 mai.

Rappel: Les pluies du 26, 27 et 28 avril ont pu occasionner des contaminations. Les symptômes pourraient être visibles autour du 15 mai.

Observations

Sur 71 parcelles observées, 11 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.

Parcelles natures: sur 20 parcelles observées, 4 parcelles ont des symptômes sur feuilles dont 1 sur inflorescence.

Estimation du risque

Parcelles avec présence de symptômes et/ou avec historique en cas de pluie

Autre cas : parcelles sans symptôme



Méthodes alternatives



Aucun produit de biocontrôle peut être intégré dans la stratégie de lutte contre le Black rot.

Mesures prophylactiques :

- Éliminer les grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille
- Arracher les vignes abandonnées
- Effectuer un travail du sol pour enfouir après la taille les sarments atteints

FLAVESCENCE DOREE : maladie de quarantaine**Biologie :**

La Flavescence dorée est une maladie due à un phytoplasme qui ne peut survivre que dans les cellules vivantes de la plante infectée ou dans l'insecte vecteur qui transmet la maladie de cep à cep. L'insecte vecteur est une cicadelle jaune : *Scaphoideus titanus*, inféodée à la vigne. Elle est reconnaissable à son abdomen triangulaire avec deux taches noires distinctes à l'extrémité. Elle hiverne sous forme d'œufs sous l'écorce des bois de deux ans. Les éclosions débutent en mai et se prolongent sur plusieurs semaines. Les larves évoluent en adultes en 40-45 jours en passant par cinq stades larvaires. Les larves se déplacent en sautant. Les premiers adultes apparaissent à partir de la mi-juillet. Il n'y a qu'une génération par an.

Les voies de contamination :

- par l'insecte vecteur, de parcelles en parcelles. Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la Flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois. La salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.
- par le matériel de multiplication : la transmission de la Flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.

Les symptômes :

- feuilles cassantes qui s'enroulent plus ou moins en fonction des cépages
- décoloration des feuilles (rougissement sur cépages rouges, jaunissement sur cépages jaunes)
- dessèchement des rafles avec des inflorescence avortées ou des baies flétries
- un aoûtement absent ou partiel des sarments qui peut donner un port retombant à la souche atteinte
- un flétrissement partiel ou total pouvant aller jusqu'à la chute complète des grappes.

L'expression des symptômes n'est visible qu'un an après la contamination et quelquefois plus.

Scaphoideus titanus adulte**Larves de Scaphoideus titanus****Symptômes de flavescence dorée****Observations**

Les premières larves ont été observées dans les Bouches du Rhône (Lançon), Sud Drôme (Saint Restitut, Bouchet, Mérindol-les-Oliviers (Sud Drôme) et à Bormes les Mimosas (Var).

VERS DE LA GRAPPE

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljugiana*). Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

Eudémis



Cochylis



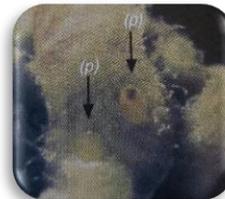
Adultes et larves (source : INRAE)

La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

Première génération : le vol peut commencer vers la mi-mars pour les zones précoces et s'échelonne sur plus d'un mois. Les pontes localisées au départ sur les bois lisses des coursons sont déposées par la suite sur les bractées des inflorescences. L'éclosion des œufs débute dès que la grappe est bien formée. Cinq stades larvaires, appelés L1, L2, L3, L4 et L5, vont se succéder. A partir des stades L3 et principalement L4, les larves consomment les boutons floraux et sont responsables de la formation des glomérules (agglomérats de résidus de boutons floraux et de fils de soie tissés par la larve).



Glomérule



Pontes (p) sur bractée

Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Observations

Les vols se poursuivent sur les secteurs tardifs. Premiers glomérules observés à Ramatuelle (secteur très précoce).

Prévisions du modèle ACTIV

	Premières larves L3
Secteur très précoce	
Secteur précoce	
Secteur médian	
Secteur tardif	A partir du 06 mai
Secteur très tardif	A partir du 10 mai

VERS DE LA GRAPPE

Estimation du risque



Si faible présence de vers de la grappe en 3^{ème} génération en 2024 et faible présence de larve 1^{ère} génération en 2025

AUCUN

FAIBLE

MODÉRÉ

FORT

TRÈS FORT

ALERTE



Réaliser des saumurages afin de quantifier la présence des vers de la grappe dans les secteurs précoces.

Comment réaliser un saumurage ?

- Prélever une inflorescence par cep sur 10-15 ceps bien répartis dans la parcelle. Eviter les effets de bordure (haies, ruisseaux, routes...).
- Dissoudre 200 g de gros sel dans 2 litres d'eau.
- Bien immerger ces inflorescences et veiller à ce qu'elles restent au fond (mettre un objet dessus).
- Remuer périodiquement pour enlever les bulles d'air contenues entre les boutons floraux. Peu à peu les larves vont remonter à la surface, les sortir au bout d'1 heure au minimum
- les dénombrer et profiter du saumurage pour bien identifier les différentes larves (eudémis, eulia ou cochylis...).

Seuil indicatif de risque : pour 100 inflorescences

80 larves présentes dans les saumurages (cas général),

50 larves présentes dans les saumurages sur raisins de table et parcelles à forte valeur ajoutée.

Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

INFORMATION

Parcelles natures

Le réseau « parcelles natures » est un réseau de parcelles dont cinq rangs ne reçoivent aucune protection phytosanitaire.

L'observation de ce réseau est financée par la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

REGLEMENTAIRE

NOTE TECHNIQUE NATIONALE



Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2025 - [ICI](#)



Note Nationale - Focus
Bulletin de Santé du Végétal



Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver



Pour lire la note complète

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché



> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes

- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy*, *Guide Phyteis*, *Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- > Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- > Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- > Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- > Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- > Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance \(ANSES\)](#) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



Cliquer sur l'image pour lire la note complète





SCARABEE JAPONAIS

Scarabée japonais
Popillia japonica



Cet insecte polyphage est un organisme de quarantaine prioritaire (OQP) dans l'Union européenne. Sa détection récente à la frontière franco-suisse appelle à la plus grande vigilance. La présente note donne des informations sur sa biologie, la manière de le reconnaître et les consignes à respecter lors d'une détection, en rappelant que la surveillance précoce donne les meilleures chances d'éradication

[Cliquer ici pour lire la note
complète](#)



L'insecte peut s'attaquer à plus de 400 plantes, dont la vigne.

Les larves terricoles (vers blancs) passent l'hiver dans le sol.

Lors de la remontée des températures au printemps, les larves se déplacent jusqu'à l'horizon de surface du sol et se nourrissent au passage des racines de graminées, mais elles apprécient également les racines d'autres plantes.

Ces larves blanchâtres à tête orange à brun clair se nymphosent au bout de quatre à six semaines. Le scarabée adulte émerge entre mai et juillet et commence à se reproduire rapidement.



Larve de *Popillia japonica*

Corps arqué en « C », pattes développées, extrémité de l'abdomen dilaté.

Rangée d'épines sur la face ventrale du dernier segment abdominal (écusson anal) disposée en forme de V.

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône : RICHY Didier

Chambre d'agriculture de la Drôme : ALARD Elsa

Chambre d'agriculture de Var : MAZEAU Julie

Chambre d'agriculture du Vaucluse : THEVENOT Florine - GALANOPOULO Marine

Observations

Association des Vignerons de la Sainte Victoire

CAPL

Chambres d'Agriculture Bouches du Rhône, Drôme, Hautes Alpes, Var et Vaucluse

Domaine expérimental La Tapy

Scan

Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner |



Devenir
observateur
& contact |



Tous les BSV
PACA